canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

NOVEMBRE 2011 **GC 182**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
LÉGISLATURE 2008-2012 – Election complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal*

Préambule
Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la nouvelle Constitution vaudoise, est chargée de préaviser sur l'élection des juges du Tribunal cantonal (art 131 CST – VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la Cour des assurances sociales et de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le **préavis de la Commission de présentation sur l'élection complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal** pour la législature 2008-2012. Cette élection fait suite à la démission d'un assesseur au 31 décembre 2011.

Fonctionnement de la Commission de présentation
La Commission de présentation s'est réunie le 7 novembre 2011 pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : Mmes Fabienne Despot, Fabienne Freymond Cantone (présidente), Claudine Wyssa, MM. Marc-Olivier Buffat, Régis Courdesse, Fabrice De Icco, Olivier Feller (vice-président). Mme Cesla Amarelle et M. Jean-Michel Dolivo étaient excusés. M. Feller, vice-président, présidait la séance.

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la même méthode utilisée lors des précédentes élections d'assesseurs. Elle a donc pris contact avec le Tribunal cantonal afin de déterminer quel profil professionnel était actuellement recherché par la Cour de droit administratif et public. Puis, le poste a été mis au concours dans la Feuille des avis officiels du 6 septembre 2011, précisant le profil spécifique recherché par la Cour, soit celui d'***architecte, avec des compétences en matière d'urbanisme***.
A l'issue de cette mise au concours, la commission a examiné, sur dossier, les candidatures qui avaient été déposées.

Préavis de la Commission de présentation
La Commission de présentation a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors des précédentes élections d'assesseurs, c'est-à-dire en fonction des besoins de la Cour mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière. Enfin, la commission a également tenu compte de l'âge des candidats (pour assurer une certaine pérennité dans les jugements, la

* Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

commission évite en effet de retenir des candidats contraints de quitter leur fonction avant la fin de législature (art. 48 LOJV)).

A la suite de l'annonce parue dans la FAO du 6 septembre 2011, la Commission de présentation a reçu la candidature d'**une personne**, qui correspondait pleinement au profil recherché. La Commission de présentation a donc préavisé, à l'unanimité, en faveur de l'élection de :

- **Mme Pascale Fassbind-de-Weck (1964), architecte EPFL**

Modalités d'élection
En vertu de l'art. 155 al. 2bis de la LGC en vigueur depuis le 1er juillet 2011, « l'élection a lieu en quatre tours de scrutin. Les deux premiers ont lieu le même jour. Si aucun candidat n'est élu, les candidatures sont rouvertes. Les troisième et quatrième tours a lieu sur la base d'un nouveau rapport de la Commission de présentation ». La majorité absolue est nécessaire pour être élu lors des trois premiers tours, la majorité relative suffisant pour le quatrième tour.

Conclusion
La Commission de présentation **préavise à l'unanimité en faveur de l'élection de Mme Pascale Fassbind-de-Weck,** dont le profil professionnel (architecte avec compétences en urbanisme) correspond aux besoins actuels de la Cour de droit administratif et public.

Genolier, le 15 novembre 2011

Le vice-président :
(signé) *Olivier Feller*

Les dossiers des candidats sont à disposition des député-e-s qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.